

APPEL À MANIFESTER

Montreuil, le 10 octobre 2022



MANIFESTATION NATIONALE DES CHEMINOTS

18 OCTOBRE 2022 : EN AVANT TOUTES ET TOUS !

La manifestation nationale du 18 octobre prochain organisée par la Fédération CGT des cheminots sera l'occasion de démontrer notre attachement sans faille à nos droits, que nous soyons retraités ou actifs !

Ensemble, rejoignons Paris !

Oui, nous sommes attachés à l'accès de tous à la médecine de soins, au Régime Spécial et à son extension à l'ensemble de la Branche. Oui, nous sommes opposés à la dématérialisation des facilités de circulation, à leur remise en cause et à toute forme de vente forcée de complémentaires-santé obligatoires qui menaceraient les droits des cheminots. Alors que l'augmentation générale des salaires est au cœur des préoccupations, revendiquons également la réévaluation des pensions.

Cette manifestation nationale est, une nouvelle fois, l'occasion de démontrer qu'actifs comme retraités, nous avons des revendications communes et convergentes !

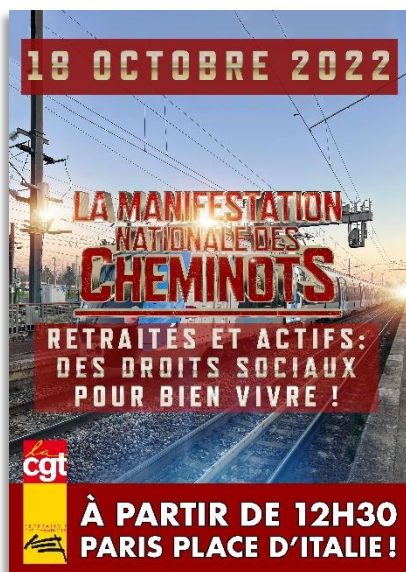
SALAIRES : AMÉLIORONS NOTRE QUOTIDIEN !

Nous ne lâcherons pas sur l'indispensable augmentation générale des salaires et des pensions ! **La situation économique, couplée à une politique salariale désastreuse à la SNCF depuis des années, ne peut plus durer !** Des négociations salariales doivent avoir lieu immédiatement, d'autant que les annonces du 6 juillet dernier, si elles amorcent le dégel des salaires grâce à la mobilisation, restent toutefois en-deçà des besoins et des exigences légitimes des cheminots. **Nous ne pouvons pas attendre la fin de l'année !**

L'attitude provocatrice de la direction à l'encontre de celles et ceux qui tiennent le service public SNCF à bout de bras est inacceptable après deux journées d'action unitaire (06/07 et 29/09), où 1 cheminot sur 3 s'est mobilisé par la grève.

Continuons d'exiger :

- Augmentation générale des salaires ;
- Rétroactivité au 1^{er} janvier 2022 des mesures annoncées lors de la table ronde du 6 juillet dernier ;
- Réévaluation de l'indemnité de résidence ;
- Révision à la hausse de l'enveloppe allouée aux EVS ;
- Octroi d'un vrai 13^{ème} mois pour l'ensemble des cheminots ;
- Reconnaissance de l'expertise, de la qualification et de l'ancienneté des cheminotes et des cheminots tout au long de leur carrière.



FACILITÉS DE CIRCULATION : UN DROIT INTERGÉNÉRATIONNEL À GARANTIR !

Cette manifestation doit être également l'occasion d'amplifier la mobilisation sur les facilités de circulation.

Selon l'organisation patronale UTP, à qui nos facilités de circulation ont été confiées par l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT par accord de branche, la taxation de ce droit des cheminots serait désormais actée.

L'UTP aurait même conclu, au nom des cheminots, un accord avec l'ACOSS, branche de la Sécurité sociale regroupant les URSSAF en charge du recouvrement des cotisations sociales. Pour pouvoir évaluer le montant des cotisations dues par les cheminots au titre d'un prétendu « avantage en nature », cet accord reprendrait les bases forfaitaires issues du rapport interministériel du 15 juillet 2021.

Le montant de l'avantage en nature serait ainsi évalué forfaitairement à 199 € pour un cheminot célibataire, à 438 € pour un cheminot en situation de famille monoparentale et à 968 € pour une famille dite « nombreuse ». Pour un cheminot retraité, l'avantage en nature s'élèverait à 238 € par an.

Les cheminots verraient ainsi leur salaire ou leur pension grevé des cotisations sociales sur cette base forfaitaire. En outre, cet accord ne porte que sur la partie cotisations sociales du prétendu avantage en nature et ne préjuge pas du régime fiscal qui sera appliqué ensuite aux cheminots.

Ce scandale doit être publiquement et le plus largement possible dénoncé et mis au passif des organisations réformistes qui ont donné valeur contractuelle puis confié au patronat un droit issu d'un décret depuis 1938.

PAS UNE ENTREPRISE COMME LES AUTRES !

La direction et le gouvernement veulent faire de la SNCF une entreprise comme les autres. Pour cela, ils utilisent tous les stratagèmes, y compris celui consistant à tenter d'exclure nos collègues et camarades retraités. Nous ne pouvons accepter cet état de fait ! Un cheminot retraité est avant tout un Cheminot ! Ainsi, nous devons combattre l'exclusion des retraités des entreprises de la SNCF, l'exclusion vis-à-vis des droits sociaux, l'exclusion vis-à-vis des facilités de circulation, l'exclusion vis-à-vis du parcours de soins et de la protection sociale, etc.

De même que nous n'acceptons pas la « normalisation » des conditions sociales des cheminots actifs, la casse de leurs métiers, l'instauration d'une forme de dumping social à travers l'accord classifications/rémunération, la casse de leur statut social et la casse de l'entreprise publique unique et intégrée, nous ne lâcherons rien sur les conquies sociaux de nos aînés qui, avant nous mais comme nous, ont su créer les conditions du rapport de forces pour stopper la fuite en avant des directions SNCF successives vers toujours plus de libéralisme et moins de droits !

**Oui, les cheminots retraités et actifs veulent améliorer leur quotidien et conquérir des garanties pour l'avenir !
Ils doivent le faire en s'engageant dans la manifestation nationale du 18 octobre prochain à Paris !**